

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Mille-Îles tenue le mardi 16 avril 2024, à 19 h 30, à la salle Jacques-St-André du Centre multiservice de Sainte-Thérèse, 125, rue Beauchamp, Sainte-Thérèse

PRÉSENCES : Marie-Noël Boivin-Durand
Jérémie Chiron Escallier
Isabelle Cloutier
Patrick Courtemanche
Josée Ducharme
Josée Garneau
Lessead Jaziri, vice-président
Alain Jutras
Jude-Alain Mathieu
Edna Myrthil, présidente
Mélanie Villemaire
Dominique Sylvain

Directeur général : Roch-André Malo

Secrétaire générale : M^e Marie-France Dion

Invités : Nathalie Denny, directrice générale adjointe, DG
Isabelle Forest, directrice, SRH
Frédéric Greschner, directeur général adjoint, DG
Isabelle Guay, directrice, SOST
M^e Josiane Landry, secr., gén., adj. et dir. adj., SSGC
Lucie Mathieu, DGA
Denis Riopel, directeur, SRM
Yolande Vanier, DGA

Absences : Simon Legault
Isabelle Gonthier

1. POINTS STATUTAIRES

1.1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

Les membres du conseil d'administration présents forment quorum sous la présidence de Mme Edna Myrthil, présidente. La secrétaire générale confirme que la procédure de convocation a été respectée.

Il est 19h34

2. ORDRE DU JOUR

2.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
Résolution n° CA-240416-482

La présidente demande de devancer le point 8.2 - *Choix du nom de la nouvelle école primaire de Mirabel (Saint-Augustin)*, après l'agenda de consentement.

Il est proposé par Mme Josée Ducharme

D'ADOPTER le projet d'ordre du jour, tel que modifié, lequel comprend les sujets suivants, en plus des points statutaires :

1.	Points statutaires
1.1.	Ouverture de la séance et constatation du quorum
2.	Ordre du jour
2.1.	Adoption de l'ordre du jour
3.	Période de questions du public
4.	Agenda de consentement
4.1.	Procès-verbal de la séance du 27 février 2024 : 5.2.1 Adoption 5.2.2 Suivis
5.	Dossier(s) retiré(s) de l'agenda de consentement (le cas échéant)
5.1.	
6.	Services éducatifs
6.1.	Secteur des jeunes
6.2.	Secteur des adultes
7.	Services administratifs
7.1.	Ressources matérielles
7.1.1.	Régularisation de la Promenade Sauvée à Saint-Eustache – pour adoption
7.2.	Organisation scolaire et transport
7.2.1.	Politique relative au maintien, la fermeture et aux autres changements aux services éducatifs dispensés dans un établissement (OS-08) – pour adoption
7.2.2.	Politique du transport scolaire (OS-TR-01) – pour adoption
7.3.	Ressources financières
7.4.	Ressources humaines
7.4.1.	Signature de l'entente locale SEBL (personnel enseignant) – pour adoption
7.5.	Ressources des technologies de l'information
7.5.1.	Politique relative à l'utilisation des technologies de l'information (RTI-06) – pour adoption
PAUSE	
8.	Secrétariat général
8.1.	Règlement sur les règles de fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités (SI-02) – pour adoption pour avis public préalable
8.2.	Choix du nom de la nouvelle école primaire de Mirabel (Saint-Augustin) – pour adoption
8.3.	Calendrier des séances 2024-2025 – pour adoption
9.	Dossier à huis clos
9.1.	Bail du centre administratif – pour adoption
10.	Administration générale
10.1.	
11.	Information sur les travaux des comités
11.1.	Comité des ressources humaines : aucune rencontre
11.2.	Comité de gouvernance et d'éthique : bilan des travaux du 12 mars 2024
11.3.	Comité de vérification : aucune rencontre
11.4.	Comité consultatif de transport : bilan des travaux du 10 avril 2024
11.5.	Comité de parents : procès-verbaux du 18 janvier 2024 et du 15 février 2024
12.	Information et question des membres du conseil d'administration
12.1.	Information de la présidente
12.2.	Information et faits saillants du directeur général

13. Autre
13.1. Varia
14. Clôture
14.1. Levée de l'assemblée

DE PERMETTRE à la présidence d'intervertir l'ordre des sujets, selon son bon jugement.

Adopté

3. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune inscription à la période de questions du public.

4. AGENDA DE CONSENTEMENT

4.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 27 FÉVRIER 2024
Résolution n° CA-240416-483

Il est proposé par M. Alain Jutras

D'ADOPTER tel quel le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 février 2024.

Adopté

4.2. REDDITION DE COMPTES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL – ATTRIBUTION DE CONTRATS DE CONSTRUCTION DE PLUS DE 1 M\$

Un contrat de construction de plus de 1 M\$ a été octroyé entre le 17 février 2024 et le 28 mars 2024 par le directeur général. Un écrit à cet effet est déposé en information au cahier de la présente séance.

5. DOSSIER(S) RETIRÉ(S) DE L'AGENDA DE CONSENTEMENT (LE CAS ÉCHÉANT)

Aucun dossier n'a été retiré de l'agenda de consentement pour être discuté par les administrateurs.

6. SERVICES ÉDUCATIFS
7. SERVICES ADMINISTRATIFS

7.1. Ressources matérielles

7.1.1. RÉGULARISATION DE LA PROMENADE SAUVÉ À SAINT-EUSTACHE – POUR ADOPTION
Résolution n° CA-240416-484

Documents déposés :

- A) Demande d'autorisation – Travaux sur un bien patrimonial classé ou un immeuble situé dans un site patrimonial classé ou déclaré dans une aire de protection;
- B) Plan cadastral parcellaire existant;
- C) Plan cadastral parcellaire après correction cadastrale

ATTENDU que la ville de Saint-Eustache doit régulariser la promenade Paul-Sauvé à Saint-Eustache;

ATTENDU que la ville ne peut effectuer de modification cadastrale sur un lot appartenant au Centre de services scolaire des Mille-Îles (ci-après « CSSMI »);

ATTENDU que la ville de Saint-Eustache paiera pour tous les frais afférents à cette régularisation;

ATTENDU qu'il n'y a aucune perte de terrain pour le CSSMI;

ATTENDU que la ville a besoin de l'autorisation du CSSMI puisqu'une partie du lot est dans une zone du domaine hydrique du Québec;

ATTENDU l'article 272 de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoit que le centre de services scolaire ne peut, sans l'autorisation du ministre, acquérir un immeuble, consentir un démembrement du droit de propriété ou hypothéquer ou démolir ses immeubles;

Il est proposé par M. Patrick Courtemanche

D'AUTORISER le directeur général à permettre la modification cadastrale du lot 1 697 795 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes;

D'AUTORISER le directeur général à poser toute action inhérente à cette régularisation;

D'AUTORISER le directeur général à signer la *Demande d'autorisation - Travaux sur un bien patrimonial classé ou un immeuble situé dans un site patrimonial classé ou déclaré dans une aire de protection*;

DE DEMANDER au ministre de l'Éducation l'autorisation de régulariser le lot 1 697 795 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes;

DE VERSER lesdits documents au répertoire des décisions du conseil d'administration sous la cote 139.

Adopté

7.2. Organisation scolaire et transport

7.2.1. POLITIQUE RELATIVE AU MAINTIEN, LA FERMETURE ET AUX AUTRES CHANGEMENTS AUX SERVICES ÉDUCATIFS DISPENSÉS DANS UN ÉTABLISSEMENT (OS-08) – POUR ADOPTION Résolution n° CA-240416-485

Documents déposés :

- A) Avis obtenu du comité de parent;
- B) *Politique sur le maintien, la fermeture et les autres changements aux services éducatifs dispensés dans un établissement (OS-08)*

ATTENDU les modifications proposées à la *Politique sur le maintien, la fermeture et les autres changements aux services éducatifs dispensés dans un établissement (OS-08)*;

ATTENDU la consultation du projet de révision de la *Politique sur le maintien, la fermeture et les autres changements aux services éducatifs dispensés dans un établissement (OS-08)* effectuée auprès du comité de parents;

ATTENDU que la *Politique sur le maintien, la fermeture et les autres changements aux services éducatifs dispensés dans un établissement* (OS-08) n'a pas été revue depuis 2008;

ATTENDU que les modifications concernent la mise à jour de définitions, ainsi que celle en lien avec le calendrier du conseil d'administration et le processus annuel du cadre d'organisation scolaire;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU l'avis obtenu du comité de parents;

Il est proposé par Mme Josée Ducharme

D'ADOPTER la Politique sur le maintien, la fermeture et les autres changements aux services éducatifs dispensés dans un établissement (OS-08), comme déposée au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récit;

DE VERSER ladite Politique au répertoire des décisions du conseil d'administration sous la cote 140.

Adopté

Il est 19h50

7.2.2. POLITIQUE DU TRANSPORT SCOLAIRE (OS-TR-01) – POUR ADOPTION

Résolution n° CA-240416-486

M. Patrick Courtemanche déclare qu'advenant un vote, il se retirera puisqu'il a piloté le dossier.

Documents déposés :

- A) Résolution n° CA-240227-477;
- B) Synthèse des avis reçus;
- C) *Politique du transport scolaire* (OS-TR-01)

ATTENDU les modifications proposées à la *Politique du transport scolaire* (OS-TR-01);

ATTENDU la consultation du projet de révision de la *Politique du transport scolaire* (OS-TR-01) effectuée auprès des conseils d'établissement, du comité de parents ainsi que des syndicats et associations concernés (rés. n° CA-240227-477);

ATTENDU que les modifications proposées concernent les places disponibles en transport scolaire, ainsi que les rôles et responsabilités des parties;

ATTENDU le très haut taux d'adhésion aux modifications proposées;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif de gestion;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif de transport;

Il est proposé par Mme Marie-Noëlle Boivin-Durand

D'ADOPTER la Politique du transport scolaire (OS-TR-01), comme déposée au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récite;

DE VERSER ladite Politique au répertoire des décisions du conseil d'administration sous la cote 141.

Adopté

7.3. Ressources financières

7.4. Ressources humaines

7.4.1. SIGNATURE DE L'ENTENTE LOCALE SEBL (PERSONNEL ENSEIGNANT) – POUR ADOPTION

Résolution n° CA-240416-487

Mme Josée Garneau, à titre de membre du personnel enseignant, déclare son intérêt et se retire pendant la discussion. Il est 19h51.

Documents déposés :

- A) Entente local SEBL (actuelle);
- B) Entente de principe signée le 2 mai 2023

ATTENDU la négociation des stipulations négociées et agréées à l'échelle locale et les arrangements locaux entre le Centre de services scolaire des Mille-Îles (CSSMI) et Syndicat de l'enseignement des Basses-Laurentides en conformité à la Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs publics et parapublics (RLRQ, chapitre R-8.2);

ATTENDU l'entente de principe intervenue entre les parties (l'« Entente locale ») le 6 décembre 2022;

ATTENDU la règle A-36 du Règlement de délégation de pouvoirs (SI-08);

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Mélanie Villemaire

D'AUTORISER le directeur général à signer l'Entente locale et tout autre document afférent afin de donner effet à la présente.

Adopté

Il est 19h53

Mme Josée Garneau reprend son siège.

7.5. Ressources des technologies de l'information

7.5.1. POLITIQUE RELATIVE À L'UTILISATION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION (RTI-06) – POUR ADOPTION

Résolution n° CA-240416-488

Documents déposés :

- A) Résolution n° CA-231212-456;
- B) Retour de consultation et commentaires;
- C) *Politique sur l'utilisation des technologies de l'information (RTI-06)*

ATTENDU que les technologies sont omniprésentes et qu'elles requièrent une mise à jour de la *Politique sur l'utilisation des technologies de l'information* (RTI-06);

ATTENDU les différents changements structurels gouvernementaux, ainsi que les modifications législatives en matière de gouvernance et de gestion des ressources informationnelles des organismes publics;

ATTENDU que le CSSMI doit s'assurer de l'utilisation adéquate et sécuritaire des différents systèmes d'information afin de protéger les renseignements personnels, et doit promouvoir le respect des règles régissant la confidentialité de l'information;

ATTENDU les modifications proposées à la *Politique sur l'utilisation des technologies de l'information* (RTI-06);

ATTENDU la consultation du projet de révision de la *Politique sur l'utilisation des technologies de l'information* (RTI-06) effectuée auprès du comité consultatif de gestion, du comité de parents, ainsi que des syndicats et associations concernés;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif de gestion;

Il est proposé par Mme Dominique Sylvain

D'ADOPTER la *Politique sur l'utilisation des technologies de l'information* (RTI-06), comme déposée au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long réité;

DE VERSER ladite Politique au répertoire des décisions du conseil d'administration sous la cote 142.

Adopté

Mme Josée Ducharme précise au public que les membres ont reçu toute l'information requise pour la prise de décision à propos de cette politique lors de la séance de travail au pré-CA.

8. SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

8.1. RÈGLEMENT SUR LES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE SES COMITÉS (SI-02) – POUR ADOPTION POUR AVIS PUBLIC PRÉALABLE

Résolution n° CA-240416-489

La secrétaire générale, Me Dion, fait état des principaux éléments qui ont fait l'objet de modifications dans ledit règlement. Ce dernier a fait l'objet de discussion en comité de gouvernance et d'éthique en vue d'une recommandation au CA.

Documents déposés :

- A) Projet de *Règlement sur les règles de fonctionnement du conseil d'administration et des comités* (SI-02);
- B) *Règlement sur les règles de fonctionnement du conseil d'administration* (SIP-02), actuellement en vigueur;
- C) Projet d'Avis public

ATTENDU l'adoption, le 15 décembre 2020, du *Règlement sur les règles de fonctionnement du Conseil d'administration* (SI-02);

ATTENDU l'entrée en vigueur, en mars 2022, du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*;

ATTENDU la volonté des membres du conseil d'administration de simplifier les règles existantes;

ATTENDU que le *Règlement sur les règles de fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités* (SI-02) doit être adopté par règlement et doit ainsi faire l'objet d'un avis public préalable d'au moins 30 jours, avant son adoption;

ATTENDU que le projet de *Règlement sur les règles de fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités* (SI-02), déposé au soutien de la présente résolution;

ATTENDU la recommandation du Comité de gouvernance et d'éthique;

ATTENDU la recommandation de la secrétaire générale;

Il est proposé par M. Patrick Courtemanche

D'ADOPTER pour avis public préalable, le projet de *Règlement sur les règles de fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités* au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long réité;

D'ADOPTER de mettre à l'ordre du jour de la séance du conseil d'administration du 18 juin 2024 l'adoption du *Règlement sur les règles de fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités*.

Adopté

8.2. CHOIX DU NOM DE LA NOUVELLE ÉCOLE PRIMAIRE DE MIRABEL (SAINT-AUGUSTIN) – POUR ADOPTION Résolution n° CA-240416-490

Mme Karine Beaulieu et M. David Mercier, respectivement directrice de la Nouvelle école primaire de Mirabel (Saint-Augustin) et président du conseil d'établissement, sont présents pour ce point. Mme Beaulieu présente aux membres du CA la démarche suivie en vue du choix du nom de cette nouvelle école.

Documents déposés :

- A) Résolution n° CA-23-24-21;
- B) Résultats du sondage;
- C) Courriel du ministère de l'Éducation expliquant la démarche à effectuer – 21 février 2024;
- D) Avis de la Commission de toponymie – 16 février 2024.

ATTENDU la construction et l'ouverture de la Nouvelle école primaire de Mirabel, dans le secteur Saint-Augustin;

ATTENDU la formation du conseil d'établissement de la Nouvelle école primaire de Mirabel, secteur Saint-Augustin;

ATTENDU la *Procédure relative à l'adoption du choix du nom d'un nouvel établissement ou le changement de nom d'un établissement existant* (SGC-03)

ATTENDU les consignes et critères retenus par le conseil d'établissement pour le choix du nom;

ATTENDU la recommandation du conseil d'établissement (n° CE-23-24-21);

ATTENDU les vérifications effectuées auprès du ministère de l'Éducation et de la Commission de toponymie du Québec;

Il est proposé par M. Jérémie Chiron Escallier

DE DÉSIGNER sous le nom de **École des Étoiles-Filantes** la Nouvelle école primaire de Mirabel, secteur Saint-Augustin;

DE MODIFIER en conséquence le *Plan triennal de répartition et de destination des immeubles* (OS-03) et la *Liste des écoles et actes d'établissement* (OS-04);

Adopté

8.3. CALENDRIER DES SÉANCES 2024-2025 – POUR ADOPTION

Résolution n° CA-240416-491

ATTENDU l'article 162 de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoit que le conseil d'administration doit, par règlement, fixer ses règles de fonctionnement et qu'il doit tenir au moins quatre (4) séances ordinaires par année scolaire;

ATTENDU l'article 154 de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoit que le président du conseil d'administration du centre de services scolaire ou, à défaut, le directeur général convoque les membres du conseil d'administration du centre de services scolaire à une première séance qui doit se tenir au plus tard le 1^{er} septembre de chaque année scolaire;

ATTENDU le *Règlement sur les règles de fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités* (SI-02), lequel prévoit que le conseil d'administration tient au moins quatre (4) séances ordinaires par année, selon le calendrier à être déterminé par résolution annuellement;

ATTENDU que ledit Règlement prévoit que les séances ont lieu le mardi à 19h30, à l'endroit prévu à l'avis de convocation envoyé par le secrétariat général;

ATTENDU qu'il est proposé de tenir les séances de travail pré-CA avant les séances ordinaires du conseil d'administration, de 18 h à 19 h 30, dans le but de favoriser notamment la préparation des dossiers;

ATTENDU qu'il est proposé de tenir cinq (5) ateliers de développement collectif par année scolaire, étant des formations ou du développement collectif sur des sujets propres au bon fonctionnement du centre de services scolaire ou du conseil d'administration;

ATTENDU qu'il y a lieu de déterminer le calendrier des rencontres et des séances ordinaires du conseil d'administration pour l'année scolaire 2024-2025;

Il est proposé par Mme Josée Ducharme

D'ADOPTER le calendrier des séances ordinaires du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Mille-Îles pour l'année scolaire 2024-2025, établissant les dates des séances ordinaires comme suit :

- 27 août 2024
- 8 octobre 2024
- 10 décembre 2024
- 25 février 2025
- 15 avril 2025
- 17 juin 2025

DE DÉTERMINER que les séances de travail pré-CA se tiendront le jour même d'une séance ordinaire du conseil d'administration, de 18 h à 19 h 30;

DE DÉTERMINER cinq (5) ateliers de développement collectif, lesquels se tiendront aux dates suivantes :

- 17 septembre 2024
- 19 novembre 2024
- 21 janvier 2025
- 18 mars 2025
- 13 mai 2025

DE DONNER un avis public de ce calendrier des séances ordinaires du conseil d'administration sur le site Internet du Centre de services scolaire des Mille-Îles pour en informer la population.

Adopté

9. DOSSIER À HUIS CLOS

HUIS CLOS

Résolution n° CA-240416-492

Il est proposé par M. Jérémie Chiron Escallier

DE SIÉGER temporairement à huis clos.

La présidente autorise la secrétaire générale adjointe, ainsi que les directeurs généraux adjoints, à demeurer sur place.

Adopté

Il est 20h14

SÉANCE PUBLIQUE

Résolution n° CA-240416-493

Il est proposé par M. Jude-Alain Mathieu

DE SIÉGER en séance publique

Adopté

Il est 20h47

9.1. BAIL DU CENTRE ADMINISTRATIF – POUR ADOPTION

Résolution n° CA-240416-494

Mme Dominique Sylvain déclare son intérêt avec l'organisme Collecto et se retirera si un vote est demandé sur la proposition.

Documents déposés :

- A) Bail entre le Beauward et le CSSMI (1993);
- B) Convention de prolongation de bail – juillet 2009;
- C) Résolution CC-190625-5171;
- D) Analyse des sites – NAI Terramont Commercial – juin 2023;
- E) Entente entre COLLECTO et le CSSMI – 11 mars 2024;
- F) Évaluation des coûts de la salle des serveurs – SRTI – avril 2024;
- G) Lettre du directeur générale à Beauward – 27 février 2024;
- H) Convention de prolongation de bail – mars 2024.

ATTENDU l'article 266 de la *Loi sur l'instruction publique* par lequel un centre de services scolaire peut notamment acquérir ou prendre en location les biens requis pour l'exercice de ses activités et de celles de ses établissements d'enseignement;

ATTENDU que le Centre de services scolaire des Mille-Îles est locataire d'une partie des locaux d'un immeuble sis au 430 boulevard Arthur-Sauvé, à Saint-Eustache, pour son centre administratif;

ATTENDU que le bail du centre administratif du Centre de services scolaire des Mille-Îles vient à échéance au 30 juin 2026, sans aucune autre possibilité de prolongation du terme;

ATTENDU que le Centre de services scolaire des Mille-Îles effectue des évaluations en besoins d'espaces afin de trouver une solution pérenne pour son personnel;

ATTENDU les coûts importants anticipés reliés à un déménagement des services administratifs et de la direction générale du Centre de services scolaire des Mille-Îles;

ATTENDU que le tarif de location au pied carré négocié est concurrentiel dans le marché locatif du territoire;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par M. Alain Jutras

D'AUTORISER le directeur général à signer la Convention de prolongation de bail;

VERSER la Convention de prolongation de bail au répertoire des décisions du conseil d'administration sous la cote 143.

Adopté

Il est 20h50

10. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

11. INFORMATION SUR LES TRAVAUX DES COMITÉS

11.1. COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Aucune rencontre.

11.2. COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE : BILAN DES TRAVAUX DU 12 MARS 2024

Le président du comité rappelle l'obligation pour tous les membres du CA de suivre la formation de l'ÉNAP. De plus, il indique que le comité a travaillé et a analysé les modifications au *Règlement de délégation de pouvoirs* et aux *Règles de fonctionnement du CA et ses comités*.

11.3. COMITÉ DE VÉRIFICATION

Aucune rencontre.

11.4. COMITÉ CONSULTATIF DE TRANSPORT : BILAN DES TRAVAUX DU 10 AVRIL 2024

Une présentation de la politique sur le transport et de l'écrit de gestion visant les zones à potentiel de risque, a été faite aux membres.

11.5. COMITÉ DE PARENTS : PROCÈS-VERBAUX DU 18 JANVIER 2024 ET DU 15 FÉVRIER 2024

12. INFORMATION ET QUESTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

12.1. INFORMATION DE LA PRÉSIDENTE

La présidente, Mme Myrthil, remercie les membres du comité de gouvernance et d'éthique concernant l'atelier de développement collectif en mars dernier. De plus, elle mentionne qu'elle n'a eu aucun suivi au sujet de la pétition déposée à l'Assemblée nationale en lien avec la *Politique organisationnelle des services de garde* (SEJ-18). Elle termine en informant les membres que le processus de probation du directeur général est entamé.

12.2. INFORMATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le directeur général, M. Malo, indique avoir reçu du MEQ l'autorisation pour l'ajout de deux nouvelles écoles secondaires de 1 250 places. On peut penser à un horizon vers 2030-2032. De plus, depuis la dernière séance du CA, un seul rapport de la Protectrice régionale de l'élève avec recommandations a été transmis, mais les interventions souhaitées avaient déjà été réalisées.

En terminant, M. Malo fait état aux membres de l'ouverture prochaine d'une école dans le CRJDA de Sainte-Thérèse. Une direction sera nommée très prochainement et les discussions se continuent avec le MEQ au sujet du financement de cette école. Mme Cloutier souligne le travail de collaboration avec le CISSS des Laurentides et fait état de la vision partagée pour en faire un pôle d'expertise.

M. Lessead Jaziri questionne le directeur général au sujet d'un plan d'action à la suite d'un incident médiatisé survenu récemment à la Polyvalente Deux-Montagnes. La directrice générale adjointe, Mme Lucie Mathieu, répond que la situation a rapidement et correctement été gérée par le personnel scolaire et par les autorités policières. Un post-mortem a d'ailleurs été réalisé avec l'équipe de gestionnaires.

M. Malo ajoute qu'il faut faire confiance aux professionnels sur place qui sont à même de juger de ce qui est pertinent de faire avec les élèves.

14. CLÔTURE

14.1. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
Résolution n° CA-240416-495

Il est proposé par Mme Mélanie Villemaire

DE LEVER la séance.

Adopté

Il est 21 h 07.

Edna Myrthil, présidente

M^e Marie-France Dion, secrétaire générale